



ACI Les Jardins de la Méditerranée

Imagine 84

Atelier Chantier d'insertion fruits et légumes

MIN Bât P2 - 135 Av. P. Sépard - 84 000 AVIGNON SUD

Tel. : 04 13 41 61 32 - Fax. : 04 13 41 61 24

E-Mail : secretaire@jardimed.fr

Agent de conditionnement manuel **(Code ROME H3302)**

Descriptif:

Notre chantier d'insertion, statut associatif, a pour mission de collecter, trier, conditionner et distribuer les fruits et légumes pour une quarantaine d'associations caritatives sur le territoire national.

Vos missions principales :

Dans notre entrepôt de 1180 m², avec une équipe d'une vingtaine de personnes, vous aurez pour missions de :

- Trier, conditionner et peser les fruits et légumes en filets, plateaux et/ou barquettes.
- Préparer les commandes : monter les palettes, les cercler et étiqueter les produits.
- Compacter les cartons
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Pour les titulaires du CACES 3, vous serez amené à récupérer les palettes et les cartons sur le MIN à l'aide du chariot élévateur.

Toute l'équipe est amenée à nettoyer le matériel et le poste de travail en fin de journée.

Vos qualités professionnelles :

Autonomie

Réactivité

Travail en équipe

Contrat de travail :

Type de contrat : Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Durée du contrat : 4 mois renouvelable maximum deux fois.

Temps de travail : 28 Heures par semaine 121.33 Heures par Mois

Salaire brut : 1271.54 € Salaire Net : 992.38 €

Prise en charge par l'association de 50% du montant de l'abonnement Transport en commun

Informations complémentaires :

S'engager dans l'accompagnement socioprofessionnel est une composante du contrat de travail sur le chantier d'insertion.

Cet accompagnement se déroule en individuel et en collectif pendant le temps de travail.

Important :

Les propositions de candidatures doivent **obligatoirement** transiter par la **plateforme de l'inclusion**.

Les horaires de travail : *28 H / Semaine*

Du Lundi Au Jeudi

Groupe 1 : Matin 08:15-12:00 // Après-Midi 13:00-16:15

Groupe 2 : Matin 08:30-12:15 // Après-Midi 13:15-16:30

Les groupes alternent une semaine sur deux.

Note :

Les horaires peuvent être amenés à être modifiés en fonction des impératifs de l'atelier et des commandes mais resteront toujours sur la base de 28 H.

Il est à noter que les horaires peuvent exceptionnellement dépasser le temps de travail hebdomadaire de 10% dans les conditions citées ci-dessus et inscrites dans le contrat de travail.

La récupération de ces heures se fera dans le mois, le salaire mensuel sera toujours sur la base de 121H33.